

NOTICE pour COMPLÉTER la DEMANDE de VALIDATION du PERMIS de CHASSER NOUVEAU CHASSEUR * 2018-2019

(comptez environ 10 jours entre l'envoi du bon de commande et la réception de votre validation)

* NOUVEAU CHASSEUR : 3 conditions

- 1 - Vous commandez une validation du permis de chasser pour la 1^{ère} fois,
- 2 - La date de délivrance de votre permis est inférieure à un an,
- 3 - Vous joignez une **photocopie du volet permanent de votre permis de chasser**. La **date de délivrance doit être visible** (passez la gravure au crayon noir).



Le permis est délivré par l'ONCFS à compter de 16 ans révolus, **si vous avez 15 ans, attendez de recevoir ce document pour utiliser ce bon de commande**. N'envoyez pas votre autorisation de chasse accompagnée.

Vous n'êtes pas un nouveau chasseur : renseignements sur www.chasse44.fr ou au 02.40.89.94.86

VALIDEZ VOTRE PERMIS UNIQUEMENT PAR COURRIER

Il vous suffit de suivre les étapes indiquées au verso, en complétant ou corrigeant les données pré-inscrites sur le bon de commande et en le renvoyant accompagné de votre règlement par chèque dans l'enveloppe jointe.

Il est inutile de vous déplacer à la **Fédération**, vous ne pourrez y obtenir un permis qu'à **partir du 1^{er} octobre 2018**.

UNE AVALANCHE DE RÉDUCTION !

• La **validation départementale** annuelle « nouveau chasseur » permet de chasser sur tout le territoire français, comme un **national**, avec son timbre « grand gibier national » pour **62,50 € !**

ATTENTION, valable uniquement pour la première validation. Cette validation départementale valant national rend inutile les bi-départementaux et le national.

• **Revue** : **2,50 €** (au lieu de 5,50 €).

• **Assurance** : notre partenaire MMA propose un tarif « nouveau chasseur » pour la **RC à 13,50 €** (au lieu de 20,50 €).

Un permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ou en l'absence d'assurance est nul de plein droit.

ASSISTANCE au 02.40.89.94.86

VALIDER VOTRE 1^{er} PERMIS

Pour être sûr(e) de ne rien oublier, cocher les cases →

1 COMPLÉTER TOUS LES CADRES et corriger, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation.

Pour les mineurs ou les majeurs en tutelle, compléter et signer le cadre réservé à cet effet.

2 Cocher la case (à gauche de la signature) pour recevoir un carnet de prélèvement bécasse (obligatoire pour pouvoir chasser la bécasse).

3 Signer impérativement la demande de validation du permis de chasser.

4 Choisir le(s) type(s) de validation :

• Le départemental « Nouveau Chasseur » rend les bi-départementaux et le national inutile. Il permet de chasser au prix d'un départemental sur tout le territoire national comme un national.

ATTENTION, valable uniquement pour la première validation.

• Si vous chassez qu'1 jour ou 2 dans la saison, contactez le 02.40.89.94.86 pour connaître les tarifs des validations temporaires 3 jours consécutifs (renouvelables 2 fois).
Attention, vous ne pourrez plus bénéficier de l'offre "départemental valant national".

5 Souscrire une **assurance "chasse"** ; elle est **OBLIGATOIRE**. Vous pouvez commander celle proposée par MMA, mais vous êtes libre de choisir la compagnie de votre choix.

Si vous prenez l'assurance MMA, réglez les 13,50 € de la responsabilité civile avec votre validation sur un même chèque (ex : 65 + 13,50 = 78,50 €).

Pour les options complémentaires, utilisez la notice MMA et faite un chèque séparé que vous enverrez à l'adresse indiquée.

6 Joindre impérativement une copie de votre permis de chasser (date de délivrance lisible).

7 Payer uniquement par chèque à l'ordre de « **Régisseur de recettes FDC 44** ».

8 **VÉRIFIER TOUT**

- l'**ORDRE** de votre chèque,
- le **montant** du chèque : il doit être juste (en lettre et en chiffre),
- **avoir complété tous les cadres** : adresse, références du permis de chasser, autorisation pour mineur, le carnet bécasse, ...
- les **SIGNATURES** de la demande de validation et de votre chèque,
- **avoir joint une copie de votre permis**, etc ...

Toute erreur entraîne le renvoi du dossier

9 Envoyer le bon de commande, le chèque et une photocopie du volet permanent de votre permis dans l'enveloppe jointe à affranchir avant de la poster.

Ne pas joindre votre attestation d'assurance.

COMPLÉTER TOUS LES CADRES

Moins de 16 ans : attendez de recevoir votre permis de chasser de l'ONCFS, délivré à compter de vos 16 ans, pour faire votre demande de validation.

Références du permis de chasser *

original **duplicata de l'ONCFS** document étranger équivalent
 certificat provisoire de capacité

Date de naissance : (- de 16 ans, lire le cadre en haut)
 Lieu de naissance :

Numéro :
 Délivré le :

Par *, Préfecture :
 ONCFS Pays :

Dans le cas d'un Duplicata délivré par l'ONCFS (nouveaux permis au format carte bancaire), précisez les références du permis original :
 Numéro : Délivré le :

↑ * cocher le(s) case(s) correspondante(s) ↓

Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle **accordée par * :**

Père Mère Tuteur Juge des tutelles

NOM - Prénom :

Le : Signature :

Identification Guichet Unique (réservé à la Fédération) :

Prénom – NOM - adresse du demandeur :

ÊTRE NOUVEAU CHASSEUR :
 Date de délivrance du permis inférieur à 1 an
 + c'est votre 1^{ère} validation + joindre une photocopie du permis

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez les indiquer ci-dessous :

Nom : Prénom(s) :
 Adresse :
 Code postal : Commune :

Contact Tél. fixe :
 Tél. portable :
 Email :

DÉCLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 euros d'amende).

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus,
- déclare avoir pris connaissance, préalablement à la souscription de l'assurance proposée, de la notice d'assurance MMA sur le prix, les garanties et Conditions Générales (ci-jointe ou consultable à la Fédération et sur www.validationpermis44.com).

Je veux recevoir un CARNET BÉCASSE



OUI NON

L'absence de **réponse** vaut renonciation.

Fait à le

SIGNATURE OBLIGATOIRE →

L'absence de **signature** entraîne le renvoi de votre dossier

BON DE COMMANDE du **NOUVEAU CHASSEUR**

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA CAMPAGNE 2018-2019

A envoyer dans l'enveloppe pré-imprimée ci-jointe

VOTRE VALIDATION

PERMIS DÉPARTEMENTAL LOIRE-ATLANTIQUE (VALANT NATIONAL)

Pour chasser le **petit et le grand gibier** sur le territoire **national** avec l'abonnement à la revue.

Timbre fédéral 30 € + frais de dossier 0,20 € + timbre "grand gibier" national 1 € + redevance cynégétique départementale 31,30 € + revue de Loire-Atlantique 2,50 €



65 €

Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue retirez 2,50 € du montant indiqué.

PERMIS TEMPORAIRE de 3 jours consécutifs ou 9 jours consécutifs

Pour celui qui ne chasse qu'une fois dans la saison (1 jour ou 2).
Pour connaître les tarifs des permis temporaires : **02.40.89.94.86.**

Départemental (inscrire le N° du département) : 3 JOURS 9 JOURS



INSCRIRE IMPÉRATIVEMENT LA PÉRIODE du au

....., €

ASSURANCE CHASSE

ATTENTION, votre permis n'est valable que si vous êtes assuré
NE JOIGNEZ PAS L'ATTESTATION même en étant assuré dans une autre compagnie que MMA.

Je souscris l'assurance chasse Responsabilité Civile MMA.

Lire la notice MMA recto/verso sur le prix, les garanties et les Conditions Générales jointes.



13,50 €

(à remplir par le représentant légal, uniquement, si l'assuré est mineur ou majeur sous tutelle)

Nom du représentant légal : Né(e) le à

Adresse :

Code Postal : Ville :

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : 02.51.93.18.45 ou lire la notice jointe

POUR LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES :

1 : Souscrire ci-dessus la RC (garantie uniquement des dommages causés aux autres) à **13,50 € avec votre permis (65 + 13,50 = 78,50 €).**

2 : Pour les options, utilisez la notice MMA jointe. FAIRE UN CHÈQUE SÉPARÉ QUE VOUS ENVOYEZ A MMA.

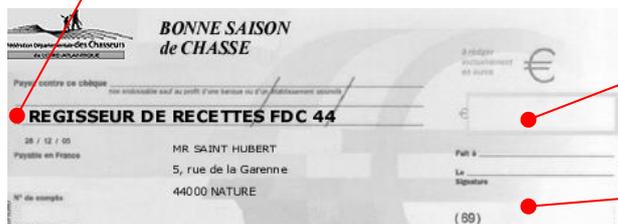
Option 1 : Dommages corporelle afin de vous couvrir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident.

Option 2 : Dommages aux chiens pour assurer votre animal en cas de blessure ou de mort accidentelle : chien sans pedigree, chien avec pedigree, chien de valeur.

Option 3 : Dommages au fusil.

PAYEZ UNIQUEMENT PAR CHÈQUE

Libellez à l'ordre de "Régisseur de recettes FDC 44"



Vérifiez le montant

ATTENTION AUX VIRGULES
ARRONDI INTERDIT

Signez

Montant
Total



ATTENTION

- Signer le bon de commande au verso.
- Cocher la case pour le carnet bécase.
- Joindre la photocopie de votre permis de chasser.

Comptez **environ 10 jours** entre l'envoi de ce bon de commande et la réception de votre volet validé.

Les règlements en espèces, différés ou les virements sont impossibles.

**Pour commander votre validation 2018-2019,
adresser par courrier les pages 3 et 4**

Page 1 – Notice

Page 2 – Informations et Tarifs

Page 3 – Demande de validation

Page 4 – Bon de commande

au

C.A.A.V. – Unité Chasse

Route d'Aizenay

85012 LA ROCHE SUR YON CEDEX

**Puis, à partir du
1/10/2018**



FDC 44

12 bis, boulevard François Blancho

CS 40413

44204 NANTES CEDEX 2

**VALIDER PAR INTERNET
RAPIDE, SIMPLE ET MOINS CHER !**

www.chasse44.fr